



## MAT O'XANE EVO



M

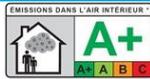
INT

EAU

TEINTABLE



Eu Ecolabel  
DE/044/035



\*Information sur le niveau d'émission de substances volatiles dans l'air intérieur, présentant un risque de toxicité par inhalation, sur une échelle de classe allant de A+ (très faibles émissions) à C (fortes émissions).

COV  
<1g/L

0%  
FORMALDÉHYDE

PRODUIT PLUS RESPECTUEUX DE L'ENVIRONNEMENT ET DE LA SANTE HUMAINE TOUT EN GARANTISSANT UN BON NIVEAU DE PERFORMANCE

## DEFINITION / DESTINATION

Peinture d'intérieur haut de gamme en dispersion aqueuse, enrichie en siloxane, pour la décoration des murs et plafonds.

Finition très soignée, lisse et uniforme, mat profond, idéale pour les surfaces soumises à l'exposition directe de la lumière rasante.

Convient à toutes les surfaces intérieures : enduits des groupes de mortier P II et P III, enduits de gypse du groupe de mortier P IV, panneaux de béton / fibrociment, plaques de plâtre à épiderme cartonné, tissus de verre, papiers ingrains ainsi que les papiers peints en vinyle structuré ou en papier et pour peindre d'anciennes peintures intactes à base de dispersion.

## PROPRIETES

- Mat profond.
- Microporeux.
- Grande blancheur.
- Très grande opacité.
- Application optimale, sans reprise.
- Long temps d'ouverture.
- Insensible à la lumière rasante.
- Masque les imperfections du support.
- Application monocouche possible (\*)
- Sans silicone, sans solvants, émissions COV minimisées
- Faible odeur.

(\*) sur fonds sains sans grand contraste de couleur

## FICHE TECHNIQUE

## CARACTERISTIQUES

COV : (directive 2004/42/CE) Valeur limite CE de ce produit (catégorie cat. A/a) : 30 g/L (2010).

Ce produit contient au maximum 1 g/L COV (teinte : blanc)

<b>FAMILLE</b>	AFNOR NFT 36-005, famille I, classe 7a2
<b>COMPOSANTS LIANT</b>	Dispersion de polyvinylacétate
<b>DENSITE à 20°C</b>	≈1,46 g/cm <sup>3</sup>
<b>VISCOSITE à 20°C</b>	Aspect liquide : RC1 47 – 50
<b>EXTRAIT SEC EN POIDS</b>	57,62% (± 2)
<b>EXTRAIT SEC VOLUMIQUE</b>	nc
<b>DILUTION</b>	1 <sup>ère</sup> couche diluée à 5 % à 10% d'eau max. 2 <sup>ème</sup> couche non diluée <i>Dans la plupart des cas, une seule couche de peinture non diluée suffit (*).</i> <i>(*) sur fonds sains sans grand contraste de couleur</i>
<b>SECHAGE (à 20°C et HR 65%)</b>	Sec en surface : ± 2 h Recouvrable : 4h Séchage complet après 4 jours
<b>ASPECT / FINITION</b>	Mat profond – Brillant spéculaire (Bs) < 2 (85°)
<b>RENDEMENT MOYEN</b>	Monocouche : 8 à 10 m <sup>2</sup> /L sur supports lisses, légèrement absorbants. Bicouche : 12 à 13 m <sup>2</sup> /L par couche Consommation plus élevée sur supports rugueux.
<b>CONTRASTE /OPACITE (DIN 53778)</b>	Classe 1 pour 8 m <sup>2</sup> /L
<b>RESISTANCE A L'ABRASION HUMIDE (DIN EN 13300)</b>	Classe 2 (perte d'épaisseur ≥ 5 µm et < 20 µm à 200 frottements.)
<b>COULEUR</b>	Blanc (teintable PASTEL)
<b>CONDITIONNEMENT</b>	10 L – 2,5 L

Les valeurs sont données pour le produit blanc.

## MISE EN OEUVRE

### PREPARATION DES SUPPORTS

Elle devra être conforme au DTU 59.1 en vigueur

Les supports doivent être propres, solides et sains.

Eliminer les substances non adhérentes, laver soigneusement les supports.

Bien homogénéiser le produit avant son application.

Les supports sains, solides et légèrement absorbants ne nécessitent pas de sous couche au préalable.

Les supports poreux, sableux, légèrement crayeux et très absorbants ou à absorption

**FICHE TECHNIQUE**

	<p>irrégulière doivent être préalablement imprimés avec impression-fixateur.</p> <p><b>Subjectiles</b> : les enduits des groupes de mortier P II et P III, enduits de gypse du groupe de mortier P IV, panneaux de béton / fibrociment, plâtre et plaques de plâtre à épiderme cartonné, toiles de verre, papiers ingrains ainsi que les papiers peints en vinyle structuré ou en papier, anciennes peintures intactes à base de dispersion.</p>
<b>CONDITIONS CLIMATIQUES</b>	<p>Pendant l'application et le séchage, la température de l'air ne doit pas être inférieure à +5°C et supérieure à +30°C.</p> <p>L'hygrométrie ne doit pas être supérieure à 65 % d'humidité relative.</p>
<b>NOMBRE DE COUCHES</b>	1 à 2 couches
<b>MATERIEL D'APPLICATION</b>	<p>Brosse</p> <p>Rouleau (monocouche : polyamide texturé 14mm / bicouche : polyester tissé 13 mm)</p> <p>Projection airless: angle de projection: 50°, buses 0,018 – 0,021 ", pression 120-180 bar. Adapter la consistance pour la projection.</p>
<b>NETTOYAGE</b>	<p>A l'eau avant séchage. Si nécessaire ajouter du liquide vaisselle.</p> <p>Nettoyer les pulvérisateurs également avec de l'eau.</p>
<b>PRECAUTIONS</b>	<p>Portez des lunettes de protection et un filtre combiné A2/P2 pour les travaux de projection</p> <p>Veiller à bien aérer l'intérieur pendant l'application et le séchage.</p> <p>Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant la peinture.</p> <p>En cas de contact avec les yeux ou la peau rincer immédiatement et soigneusement avec de l'eau.</p> <p><b>Pour de plus amples renseignements, se référer à notre fiche de données de sécurité.</b></p>
<b>CONSERVATION</b>	12 mois dans l'emballage d'origine fermé et à l'abri de l'humidité, des intempéries, du gel et des fortes chaleurs.
<b>ENVIRONNEMENT</b>	<p>Empêcher toute infiltration de ce produit dans le sol et l'écoulement dans l'eau et les égouts.</p> <p>Traitement des déchets conformément aux directives officielles en vigueur. Ne recycler que les conditionnements complètement vides.</p> <p>Remettre les restes de peinture liquide au centre de collecte pour les déchets spéciaux.</p>
<b>DECHETS</b>	<p>En vue d'une élimination sans danger pour l'environnement, ne jeter pas vos résidus avec les ordures ménagères ni dans l'évier ou dans l'égout.</p> <p>Tous les composants de ce produit doivent être rapportés à la déchetterie rattachée à votre commune. CED : 080112</p>

# Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006



## VB Mat O´xane EVO

Date de révision: 12.03.2021

Code du produit: 81811013980000

Page 1 de 9

### RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

#### 1.1. Identificateur de produit

VB Mat O´xane EVO

#### 1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

##### Utilisation de la substance/du mélange

peinture dispersion

##### Utilisations déconseillées

Néant, utilisation conforme aux fins

#### 1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Société:	Raison Sociale: Espace Revêtements	
Rue:	345 rue Piani	
Lieu:	F-69480 Amberieux D´Azergues	
Téléphone:	+33 474671999	Téléfax: +33 474602609
e-mail:	questions@espacerevetements.com	
Interlocuteur:	Service Produits Peinture	Téléphone: +33 (0) 4 74 67 09 70
e-mail:	www.espacerevetements.com	
Internet:	espacerevetements.com	
Service responsable:	+33 (0) 1 45 42 59 59. Société/Organisme: INRS/ORFILA	

#### 1.4. Numéro d'appel d'urgence:

<http://www.centres-antipoison.net>.

### RUBRIQUE 2: Identification des dangers

#### 2.1. Classification de la substance ou du mélange

##### Règlement (CE) n° 1272/2008

Le mélange n'est pas classé comme dangereux dans le sens de règlement (CE) n° 1272/2008.

#### 2.2. Éléments d'étiquetage

##### Règlement (CE) n° 1272/2008

##### Étiquetage particulier de certains mélanges

EUH208 Contient 1,2-benzisothiazole-3(2H)-one, 2-octyl-2H-isothiazole-3-one, Mélange de 5-chloro-2-méthyl-2H-isothiazol-3-one [No. CE 247-500-7] et 2-méthyl-2H-isothiazolin-3-one [No. CE 220-239-6] (3:1). Peut produire une réaction allergique.  
EUH211:Attention! Des gouttelettes respirables dangereuses peuvent se former lors de la pulvérisation. Ne pas respirer les aérosols ni les brouillards.

### RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

#### 3.2. Mélanges

**Fiche de données de sécurité**

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

**VB Mat O´xane EVO**

Date de révision: 12.03.2021

Code du produit: 81811013980000

Page 2 de 9

**Composants dangereux**

N° CAS	Substance			Quantité
	N° CE	N° Index	N° REACH	
	Classification SGH			
92704-41-1	Kaolin, calciné			15 - < 20 %
	296-473-8		01-2119527779-22	
13463-67-7	dioxyde de titane			10 - < 15 %
	236-675-5		01-2119489379-17	
	Carc. 2; H351			

Texte des phrases H et EUH: voir paragraphe 16.

**Limites de concentrations spécifiques, facteurs M et ETA**

N° CAS	N° CE	Substance	Quantité
	Limites de concentrations spécifiques, facteurs M et ETA		
13463-67-7	236-675-5	dioxyde de titane	10 - < 15 %
	dermique: DL50 = >10000 mg/kg; par voie orale: DL50 = >5000 mg/kg Carc. 2; H351: >= 100 - 100		

**RUBRIQUE 4: Premiers secours****4.1. Description des premiers secours****Indications générales**

Enlever immédiatement les vêtements souillés, imprégnés. En cas de doute ou s'il y a des symptômes, demander un conseil médical. En cas de symptômes allergiques, en particulier au niveau des voies respiratoires, appeler immédiatement un médecin.

**Après inhalation**

Veiller à un apport d'air frais.

**Après contact avec la peau**

Se laver immédiatement avec: Eau et savon. Ne pas nettoyer avec: Solvants/Dilutions

**Après contact avec les yeux**

En cas de contact avec les yeux, paupière ouverte rincer immédiatement à l'eau courante 10 à 15 minutes et consulter un ophtamologiste. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. Demander immédiatement un avis médical.

**Après ingestion**

NE PAS faire vomir. Se rincer aussitôt la bouche et boire beaucoup d'eau. Appeler immédiatement un médecin.

**4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés**

Réactions allergiques

**4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires**

Traitement symptomatique.

**RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie****5.1. Moyens d'extinction****Moyens d'extinction appropriés**

Le produit lui-même n'est pas combustible. Adapter les mesures d'extinction au milieu environnant

**Moyens d'extinction inappropriés**

Jet d'eau à grand débit

**Fiche de données de sécurité**

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

**VB Mat O´xane EVO**

Date de révision: 12.03.2021

Code du produit: 81811013980000

Page 3 de 9

**5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange**

En cas d'incendie, risque de dégagement de: Dioxyde de carbone (CO2). Monoxyde de carbone

**5.3. Conseils aux pompiers**

Utiliser un jet d'eau dans le périmètre de danger pour la protection des personnes et le refroidissement des récipients.

L'eau d'extinction contaminée doit être collectée à part. Ne pas l'évacuer dans la canalisation publique ni dans des plans d'eau.

**Information supplémentaire**

En cas d'incendie: Utiliser un appareil respiratoire autonome.

**RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle****6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence****Remarques générales**

Formation de dépôts glissants en présence d'eau. Assurer une aération suffisante.

**6.2. Précautions pour la protection de l'environnement**

Ne pas laisser s'écouler dans les canalisations ni dans les eaux courantes. Si le produit contamine des nappes d'eau, rivières ou égouts, alerter les autorités compétentes selon les procédures réglementaires.

**6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage****Autres informations**

Absorber mécaniquement et mettre dans des récipients adéquats en vue de l'élimination.

Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage: Sable Sciure de bois Liant universel

**6.4. Référence à d'autres rubriques**

Maniement sûr: voir rubrique 7 Protection individuelle: voir rubrique 8

Traiter le matériau recueilli conformément à la section Elimination.

**RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage****7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger****Consignes pour une manipulation sans danger**

Éviter tout contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Éviter de respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/aérosols. Ne pas manger, ne pas boire et ne pas fumer pendant l'utilisation. Protection individuelle: voir rubrique 8

**Préventions des incendies et explosion**

Ne nécessite aucune mesure de prévention particulière contre l'incendie.

**7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités****Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage**

Selon le produit, toujours fermer le récipient de manière hermétique.

**Conseils pour le stockage en commun**

Ne pas stocker ensemble avec: Acide base

**Information supplémentaire sur les conditions de stockage**

Conserver/Stocké uniquement dans le récipient d'origine. Protéger des radiations solaires directes. Éviter de refroidir en dessous de 10 ° C.

**7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)**

Peintures au latex, sans solvant

**RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle****8.1. Paramètres de contrôle**

**Fiche de données de sécurité**

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

**VB Mat O'xane EVO**

Date de révision: 12.03.2021

Code du produit: 81811013980000

Page 4 de 9

**Valeurs limites d'exposition professionnelle**

N° CAS	Désignation	ppm	mg/m <sup>3</sup>	f/cm <sup>3</sup>	Catégorie	Origine
13463-67-7	Titane (dioxyde de), en Ti	-	10		VME (8 h)	

**Valeurs de référence DNEL/DMEL**

N° CAS	Désignation	Voie d'exposition	Effet	Valeur
13463-67-7	dioxyde de titane			
	Salarié DNEL, à long terme	par inhalation	local	10
	Consommateur DNEL, à long terme	par voie orale	systémique	700

**Valeurs de référence PNEC**

N° CAS	Désignation	Valeur
13463-67-7	dioxyde de titane	
	Eau douce	0,127 mg/l
	Eau douce (rejets discontinus)	0,61 mg/l
	Eau de mer	1 mg/l
	Sédiment d'eau douce	1000 mg/kg
	Sédiment marin	100 mg/kg
	Micro-organismes utilisés pour le traitement des eaux usées	100 mg/l
	Sol	100 mg/kg

**8.2. Contrôles de l'exposition****Contrôles techniques appropriés**

Assurer une aération suffisante.

**Mesures d'hygiène**

Veiller à un apport d'air frais.

**Protection des yeux/du visage**

Porter un appareil de protection des yeux/du visage.

Lors d'une application au pistolet, porter des lunettes de protection.

**Protection des mains**

Le modèle des gants spécial chimie doit être choisi en fonction des concentrations et quantités des substances chimiques spécifiques au poste. Remplacer en cas d'usure!

Il est conseillé de demander au fabricant des précisions concernant la tenue aux agents chimiques des gants de protection susmentionnés pour des applications spécifiques. Voir les informations fournies par le fabricant.

Matériau approprié: NBR (Caoutchouc nitrile). Porter si possible des gants en coton par-dessous.

Temps de pénétration: &gt;480 min.

Épaisseur du matériau des gants: &gt;0,5 mm

**Protection de la peau**

Vêtement de protection léger.

**Protection respiratoire**

Dans le traitement par pulvérisation: Appareil filtrant (masque complet ou embout buccal) avec filtre: A2/P2

**Contrôle d'exposition lié à la protection de l'environnement**

Ne pas laisser s'écouler dans les canalisations ni dans les eaux courantes.

**Fiche de données de sécurité**

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

**VB Mat O´xane EVO**

Date de révision: 12.03.2021

Code du produit: 81811013980000

Page 5 de 9

**RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques****9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles**

L'état physique:	Liquide
Couleur:	voir la couleur sur l'étiquette d'emballage
Odeur:	douceâtre
pH-Valeur:	na

**Modification d'état**

Point de fusion:	non applicable
Point d'ébullition ou point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition:	120 °C
Point de sublimation:	non applicable
Point de ramollissement:	non applicable
Point d'écoulement:	non applicable
Point d'éclair:	na
Combustion entretenue:	Pas de combustion auto-entretenu

**Inflammabilité**

solide/liquide:	non applicable
gaz:	non applicable
Limite inférieure d'explosivité:	non applicable
Limite supérieure d'explosivité:	non applicable
Température d'auto-inflammation:	non applicable

**Température d'inflammation spontanée**

solide:	non applicable
gaz:	non applicable
Température de décomposition:	non applicable
Pression de vapeur:	non déterminé
Densité:	1,45 g/cm <sup>3</sup>
Hydrosolubilité:	non applicable
Viscosité cinématique:	na
Durée d'écoulement:	na
Épreuve de séparation du solvant:	non applicable
Teneur en solvant:	0,03 %, Eau: 40,60 %

**9.2. Autres informations****RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité****10.1. Réactivité**

Ce produit est considéré comme non réactif dans des conditions normales d'utilisation.

**10.2. Stabilité chimique**

Le mélange est chimiquement stable si les conditions de stockage, d'utilisation et les températures préconisées sont respectées.

**10.3. Possibilité de réactions dangereuses**

Réaction exothermique avec: Agent oxydant, Acide fort, Base forte

**10.4. Conditions à éviter**

Protéger de la chaleur et du gel.

**Fiche de données de sécurité**

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

**VB Mat O´xane EVO**

Date de révision: 12.03.2021

Code du produit: 81811013980000

Page 6 de 9

**10.5. Matières incompatibles**

Materials that react with water. alcalies (bases) Acide Agent oxydant.

**10.6. Produits de décomposition dangereux**En cas d'incendie, risque de dégagement de: Dioxyde de carbone (CO<sub>2</sub>). Monoxyde de carbone Oxydes d'azote (NO<sub>x</sub>)**RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques****11.1. Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) n° 1272/2008****Toxicité aiguë**

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

N° CAS	Substance				
	Voie d'exposition	Dose	Espèce	Source	Méthode
13463-67-7	dioxyde de titane				
	orale	DL50 >5000 mg/kg	Rat		OCDE 425
	cutanée	DL50 >10000 mg/kg	Lapin		

**Irritation et corrosivité**

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

**Effets sensibilisants**

Contient 1,2-benzisothiazole-3(2H)-one, 2-octyl-2H-isothiazole-3-one, Mélange de 5-chloro-2-méthyl-2H-isothiazol-3-one [No. CE 247-500-7] et 2-méthyl-2H-isothiazolin-3-one [No. CE 220-239-6] (3:1). Peut produire une réaction allergique.

**Effets cancérogènes, mutagènes, toxiques pour la reproduction**

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

**Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique**

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

**Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée**

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

**Danger par aspiration**

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

**RUBRIQUE 12: Informations écologiques****12.1. Toxicité**

## Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006



## VB Mat O´xane EVO

Date de révision: 12.03.2021

Code du produit: 81811013980000

Page 7 de 9

N° CAS	Substance					
	Toxicité aquatique	Dose	[h]   [d]	Espèce	Source	Méthode
92704-41-1	Kaolin, calciné					
	Toxicité aiguë pour les poissons	CL50 mg/l	>1000	96 h		
	Toxicité aiguë pour les algues	CE50r mg/l	>1000	72 h		
	Toxicité aiguë pour les crustacés	CE50 mg/l	>700	48 h	Daphnia magna (puce d'eau géante)	
13463-67-7	dioxyde de titane					
	Toxicité aiguë pour les poissons	CL50 mg/l	>10000	96 h	Cyprinus carpio (Carpe)	OCDE 203
	Toxicité aiguë pour les algues	CE50r mg/l	>100	72 h	Pseudokirchneriella subcapitata	
	Toxicité aiguë pour les crustacés	CE50 mg/l	>100	48 h	Daphnia magna (puce d'eau géante)	

**12.3. Potentiel de bioaccumulation****FBC**

N° CAS	Substance	FBC	Espèce	Source
13463-67-7	dioxyde de titane	19-352	Oncorhynchus mykiss (Truite arc-en-ciel)	

**Information supplémentaire**

Pas de données disponibles pour le mélange.

Ne pas laisser s'écouler dans les canalisations ni dans les eaux courantes.

**RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination****13.1. Méthodes de traitement des déchets****Recommandations d'élimination**

Ne pas laisser s'écouler dans les canalisations ni dans les eaux courantes.

Éliminer en observant les réglementations administratives.

Les résidus de matériel séchés peuvent être mis aux ordures ménagères, pour les résidus de matériel liquides, contacter l'entreprise locale de collecte des déchets.

**Code d'élimination des déchets - Produit**

080112 DÉCHETS PROVENANT DE LA FABRICATION, DE LA FORMULATION, DE LA DISTRIBUTION ET DE L'UTILISATION (FFDU) DE PRODUITS DE REVÊTEMENT (PEINTURES, VERNIS ET ÉMAUX VITRIFIÉS), MASTICS ET ENCRE D'IMPRESSION; déchets provenant de la FFDU et du décapage de peintures et vernis; déchets de peintures ou vernis autres que ceux visés à la rubrique 08 01 11

**Code d'élimination des déchets - Emballages contaminés**

150102 EMBALLAGES ET DÉCHETS D'EMBALLAGES, ABSORBANTS, CHIFFONS D'ESSUYAGE, MATÉRIAUX FILTRANTS ET VÊTEMENTS DE PROTECTION NON SPÉCIFIÉS AILLEURS; emballages et déchets d'emballages (y compris les déchets d'emballages municipaux collectés séparément); emballages en matières plastiques

**L'élimination des emballages contaminés**

Les emballages contaminés doivent être entièrement vidés et peuvent être réutilisés après un nettoyage adéquat. Les emballages ne pouvant pas être nettoyés doivent être éliminés. Les emballages entièrement vides peuvent être revalorisés.

**RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport**

**Fiche de données de sécurité**

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

**VB Mat O´xane EVO**

Date de révision: 12.03.2021

Code du produit: 81811013980000

Page 8 de 9

**Transport terrestre (ADR/RID)****14.1. Numéro ONU:**

Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.

**14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU:**

Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.

**14.3. Classe(s) de danger pour le transport:**

Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.

**14.4. Groupe d'emballage:**

Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.

**Transport fluvial (ADN)****14.1. Numéro ONU:**

Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.

**14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU:**

Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.

**14.3. Classe(s) de danger pour le transport:**

Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.

**14.4. Groupe d'emballage:**

Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.

**Transport maritime (IMDG)****14.1. Numéro ONU:**

Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.

**14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU:**

Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.

**14.3. Classe(s) de danger pour le transport:**

Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.

**14.4. Groupe d'emballage:**

Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.

**Transport aérien (ICAO-TI/IATA-DGR)****14.1. Numéro ONU:**

Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.

**14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU:**

Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.

**14.3. Classe(s) de danger pour le transport:**

Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.

**14.4. Groupe d'emballage:**

Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.

**14.5. Dangers pour l'environnement**DANGEREUX POUR  
L'ENVIRONNEMENT:

Non

**14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur**

Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.

**14.7. Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI**

non applicable

**RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation****15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement**

Informations réglementaires UE

**Fiche de données de sécurité**

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

**VB Mat O´xane EVO**

Date de révision: 12.03.2021

Code du produit: 81811013980000

Page 9 de 9

2004/42/CE (COV): 0,045 % (0,654 g/l)

**Législation nationale**

Classe risque aquatique (D): 1 - présente un faible danger pour l'eau

**RUBRIQUE 16: Autres informations****Abréviations et acronymes**

EWG - Europäische Wirtschaftsgemeinschaft; EG - Europäische Gemeinschaft; CLP- Regulation on Classification, Labelling and Packaging of Substances and Mixtures; TRGS - Technische Regeln für Gefahrstoffe; PBT - persistenter bioakkumulierbarer und toxischer Stoff; vPvB - very persistent very bioaccumulative; REACH - Registration, Evaluation, Authorisation and Restriction of Chemicals; VOC - Flüchtige organische Verbindung WGK - Wassergefährdungsklasse

**Texte des phrases H et EUH (Numéro et texte intégral)**

H351 Susceptible de provoquer le cancer par inhalation.  
EUH208 Contient 1,2-benzisothiazole-3(2H)-one, 2-octyl-2H-isothiazole-3-one, Mélange de 5-chloro-2-méthyl-2H-isothiazol-3-one [No. CE 247-500-7] et 2-méthyl-2H-isothiazolin-3-one [No. CE 220-239-6] (3:1). Peut produire une réaction allergique.

*(Toutes les données concernant les composants dangereux ont été obtenues, respectivement, dans la dernière version de la fiche technique de sécurité du sous-traitant.)*